

RD-CONGO

LE COURRIER  
DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 4436 VENDREDI 3 FEVRIER 2023

NORD-KIVU

# Trafic coupé entre Goma-Butembo-Beni



Le trafic sur l'axe Goma-Butembo perturbé

Trafic coupé entre Goma-Butembo-Beni  
Les commerçants de ces parties de la province sollicitent l'organisation des escortes des camions

des marchandises par l'armée et d'autres forces de sécurité pour endiguer la crise causée après l'occupation de Kitshanga par les éléments terroristes

du M23. Les usagers du tronçon Goma-Butembo, dans le Nord-Kivu, se disent asphyxiés et plaident pour une solution urgente.

Page 4

HCR

## Des réfugiés reçus par le Pape plaident pour la paix

Une délégation de sept réfugiés et déplacés internes, soutenus par le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), a eu une audience auprès du pape François, le 1er février à

Kinshasa. Issus de différentes confessions religieuses, ils ont eu à partager leurs souffrances, leurs peines ainsi que leurs aspirations à un futur meilleur.

Page 3

KINSHASA/NDOLO

## Nombre de personnes ont assisté à la messe papale



Une vue des fidèles à la messe papale

TSHOPO

## Olpa offusqué par la suspension d'un journaliste de la radiotélévision nationale

L'organisation non gouvernementale exhorte à l'implication personnelle de la directrice générale de la Radio télévision nationale congolaise (RTNC) et son intervention urgente en vue d'obtenir la levée de la suspension de

Daddy Alifi Amatcho, journaliste de la RTNC/Kisangani, dans la province de Tshopo. Il est reproché au concerné d'avoir réalisé et diffusé une enquête sur l'état de débâcle des routes à Kisangani.

Page 2

Plus d'un million de personnes, selon les estimations, se sont rassemblées le 1er février à Kinshasa, pour une messe géante du pape François, au

deuxième jour de sa visite en République démocratique du Congo. Dans son homélie, le pape a invité les Congolais à «ne pas céder aux divisions» de-

vant les «blessures» du pays. Il a mis en exergue les valeurs du pardon et de la réconciliation, priant pour les croyants et les a bénis.

Page 3

## AIDE

## Cri du cœur

L'Afrique, de manière générale, est au cœur de la politique d'aide au développement des partenaires bilatéraux et multilatéraux parmi lesquels les agences du système des Nations unies. La récente validation du Plan cadre révisé de coopération avec le gouvernement témoigne de l'intérêt que représentent ces appuis au développement pour des pays comme le nôtre.

Salutaires dans un contexte de crise financière ayant mis à mal l'exécution de plusieurs projets d'intérêt commun, les contributions de ce mécanisme de financement sont d'un apport considérable. Bien plus encore en ce moment précis où l'appel à la mobilisation des fonds destinés à financer les priorités du Plan national de développement 2022-2026 bat son plein.

Ce Plan vise, entre autres, à améliorer les conditions de vie des Congolais qui en attendent les retombées. Bâti à partir de cette vision une économie forte, diversifiée et résiliente appelle cependant à une synergie entre les pouvoirs publics, la société civile et l'ensemble des acteurs de l'économie.

Comme le réitèrent les partenaires, il importe de traiter en priorité les situations de fragilité macroéconomique en garantissant la bonne gouvernance qui ne remet pas en cause les objectifs des aides apportées.

De même, des efforts sont également attendus en matière d'éducation et de formation professionnelle, d'actions pour ralentir les effets des changements climatiques, de résolution des problèmes de santé et d'emplois décents considérés, à juste titre, comme des préoccupations des temps présents et futurs. Aux grands maux les grands remèdes, dit le proverbe.

Le Courrier de Kinshasa

## TSHOPO

## Olpa offusqué par la suspension d'un journaliste de la radiotélévision nationale

L'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa), dans une lettre adressée à la directrice générale de la Radiotélévision nationale congolaise (RTNC), lui demande de s'impliquer personnellement en vue d'obtenir la levée de la suspension de Daddy Alifi Amatcho, journaliste à la station provinciale de la RTNC/ Kisangani, dans la province de Tshopo.



Une banderole arborée dans une manifestation organisée par l'Olpa

Selon l'Olpa, Daddy Alifi Amatcho a été suspendu, le 23 décembre 2022, pour avoir réalisé et diffusé, la veille à la radiotélévision nationale, une enquête sur l'état de délabrement des routes à Kisangani. Cette suspension, estime-t-elle, est en totale violation des dispositions légales qui garantissent la liberté de presse en République démocratique du Congo (RDC). « La mesure de suspension du journaliste Daddy Alifi paraît à première vue excessive et restrictive de la liberté de presse garantie par la législation congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme dûment

ratifiés par la RDC », a souligné l'Olpa dans sa correspondance signée par sa secrétaire exécutive, Chancelle Nsingi.

## Violation avérée des dispositions légales

Cette organisation précise, dans sa correspondance dont copie a été réservée au ministre de la Communication et des Médias, que le directeur provincial de RTNC/ Tshopo, Max-César Lokate, accuse le journaliste d'incriminer l'autorité provinciale de Tshopo dans cette enquête et de ne pas tenir compte de la recommandation de la hiérarchie sur l'existence de bons rapports

entre la RTNC/Tshopo et les institutions politico-administratives de la province.

Olpa exhorte, en conséquence, la directrice générale de la RTNC à bien vouloir accepter de s'impliquer personnellement afin que le journaliste soit réhabilité de ses fonctions et continue son travail d'information des masses en toute liberté et sans aucune pression administrative quelconque. Il a également assuré que les membres de son comité exécutif restent convaincus que cette autorité ne ménagerait « aucun effort pour ordonner la levée de cette mesure excessive et liberticide ».

Lucien Dianzenza

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,  
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion  
Grand reporter : Nestor N'Gampoula  
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé  
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé  
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chef de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys  
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo  
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

## LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédaction en chef délégué : Quentin Loubou  
Duryl Emilia Gankama (cheffe de service)

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh  
Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain  
Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo  
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa  
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

## SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo  
Chef de service : Clotilde Ibara  
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

## PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi  
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba

Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

## INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,  
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

## ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault  
Adjoint à la direction : Kiobi Abira  
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga  
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna  
Hortensia Olabouré, Marina Zodialo, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo  
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima  
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelé Ngono

## COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse  
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

## LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala  
Adjoint : Elvy Bombete  
Coordonnateur : Rachyd Badila

Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

## INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

## LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala  
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

## MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi  
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

## CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepechesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 06 895 06 64  
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

## KINSHASA/NDOLO

# Nombre de personnes ont assisté à la messe papale

Plus d'un million de personnes, selon les estimations, se sont rassemblées le 1er février à Kinshasa pour une messe géante du pape François, au deuxième jour de sa visite en République démocratique du Congo.

Des fidèles sont arrivés la veille sur le tarmac de l'aérodrome de Ndolo, dans la commune de Barumbu, à l'est de la ville de Kinshasa, pour passer la nuit sur place avant cette messe, en plein air, dite par le jésuite argentin, le Souverain Pontife, le pape François, très attendu au pays, depuis l'année dernière. Arrivé en « Papamobile », le pape a salué la foule qui l'a acclamé avec des drapeaux et des chants traditionnels dans une ambiance survoltée, une ovation toute particulière sous un soleil de plomb avec un important dispositif de sécurité.

Dans son homélie en italien, traduite en français, le Souverain Pontife a d'abord souhaité la paix aux fidèles en lingala, l'une des quatre langues nationales de la RDC. Il les a ensuite invités à « ne pas céder aux divisions » devant les « blessures » du pays. Pour son homélie dans la capitale du plus grand pays catholique d'Afrique, Jorge Bergoglio a axé sa prédication sur les trois sources de la paix qu'il a développé lors de sa prédication. Il a demandé aux chrétiens de mentionner, dans



Une forte affluence a été observée lors de la messe papale

leurs chambres, sur les vêtements et à l'extérieur de leurs maisons, cette parole: « Paix à vous », exhibez-la et ce sera une prophétie pour le pays... Laissons-nous pardonner par Dieu, poursuit-il. À la fin de son homélie du jour, il a prié pour les

croissants et les a béni. L'archevêque de Kinshasa, le cardinal Fridolin Ambongo a, quant à lui, appelé les Congolais à la résilience en dépit des vicissitudes et des guerres injustes. Le président de la République, en fidèle croyant, est allé

saluer ses compatriotes autour de lui, notamment le secrétaire général de l'UDPS, Augustin Kabuya, dont la présence était tout de même remarquable, le couple Jean Pierre Bemba Gombo, son ex-directeur de cabinet Vital Kamerhé en signe d'amour et de paix. Les personnalités politiques, économiques et culturelles ont rehaussé de leur présence et aussi les représentants des autres confessions religieuses. Cette étape de son voyage est le quarantième voyage international du pape François depuis son élection en 2013, le cinquième sur le continent africain. Après Kinshasa, le chef de l'État du Vatican rejoint ce vendredi 4 février Juba, capitale sud-soudanaise, le plus jeune État du monde et parmi les plus pauvres d'Afrique.

Alain Diasso

## HCR

## Des réfugiés reçus par le pape plaident pour la paix

Une délégation de sept réfugiés et déplacés internes, soutenus par le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), a eu une audience auprès du pape François, le 1er février à Kinshasa, pour partager leurs souffrances, leurs peines ainsi que leurs aspirations à un futur meilleur.

Des déplacés et réfugiés venus de divers horizons du pays et issus de différentes confessions religieuses ont prié humblement le Saint-Père de demander aux dirigeants du pays, des pays voisins et de la communauté internationale d'intensifier leurs efforts pour ramener la paix en République démocratique du Congo (RDC) et dans la sous-région. Nonobstant l'attention des pays donateurs sur d'autres situations pour lesquelles ils se sentent plus concernés, les déplacés et réfugiés encouragent également les bailleurs de fonds à continuer de financer la réponse humanitaire en RDC afin d'apporter une réponse efficace aux conséquences humanitaires dont les principales victimes sont les femmes et les enfants. La représentante du Haut-Com-

missariat aux réfugiés en RDC, Angèle Dikongué Atangana, a déploré le regain des violences et invité tous les acteurs à œuvrer en faveur d'une paix durable.

« Tandis que les efforts pour la paix continuent de porter des fruits mitigés, la violence continue de faire des ravages. Il est impératif que tous les acteurs s'engagent résolument sur le chemin d'une paix durable, seul bien précieux pour tous, et particulièrement ceux qui subissent les conséquences de la violence au quotidien. Cette semaine, l'appel à la paix a été clairement lancé, j'espère qu'il a été clairement entendu par tous les acteurs en RDC », a-t-elle indiqué.

Rappelons que plus de deux cents civils ont été tués au cours des six der-

nières semaines en Ituri, dans une série d'attaques menées par des groupes armés non étatiques, qui ont également détruit deux mille maisons et entraîné la fermeture ou la destruction de quatre-vingt écoles. Au moins cinquante-deux mille personnes ont fui leur foyer dans cette province qui accueille déjà un million et demi de personnes déplacées. Des attaques ont également lieu dans la province voisine du Nord-Kivu, où les combats se sont intensifiés depuis mars 2022, entraînant la fuite de 521 000 personnes dans une province qui compte plus de deux millions de déplacés. Au moins 90 000 personnes ont fui leur foyer pendant la dernière semaine seulement.

Blandine Lusimana

## JUSTICE

## La FBCP exhorte à la prise en charge des candidats magistrats venus des provinces

Regrettant que les candidats magistrats soient abandonnés à leur triste sort dans la capitale, l'organisation non gouvernementale pense que leur prise en charge serait conforme à la Constitution du pays votée en 2006.

La Fondation Bill-Clinton pour la paix (FBCP) demande à l'État congolais de prendre en charge sans retarder les magistrats qui ont satisfait au concours d'entrée à la magistrature venus des autres provinces du pays en dehors de Kinshasa. « Ces candidats magistrats venus des provinces n'ont pas de famille à Kinshasa », a souligné la FBCP dans un communiqué du 1er février.

S'appuyant sur les déclarations du syndicat des magistrats, la FBCP déplore que ces candidats magistrats soient abandonnés à Kinshasa à leur triste sort, alors qu'ils étaient appelés à se déplacer à leurs propres frais de provinces où ils se trouvaient pour Kinshasa en

vue d'un contrôle physique. Elle note que le Conseil supérieur de la magistrature leur avait également demandé de rester dans la capitale pour une formation. Cependant, cette formation ne démarre toujours pas et aucune suite ne leur a été donnée jusqu'à présent.

Selon les informations reçues de ses sources, la FBCP indique qu'au moins deux parmi ces candidats magistrats, tombés malades et dépourvus de moyens conséquents pour se faire soigner, sont ainsi décédés. Pour elle, la prise en charge par l'État de ces candidats magistrats venus des provinces serait conforme aux articles 12 et 16 de la Constitution du 18 février 2006.

Lucien Dianzenza

## NORD-KIVU

# Trafic coupé entre Goma-Butembo-Beni

Les commerçants des trois villes de la province sollicitent l'organisation des escortes des camions des marchandises par l'armée et d'autres forces de sécurité pour endiguer la crise causée après l'occupation de Kitshanga par les éléments du mouvement terroriste M23.

Les usagers du tronçon Goma et Butembo, dans le Nord-Kivu, se disent asphyxiés et plaident pour une solution urgente. A en croire radiokapi.net, le trafic entre ces deux villes est coupé, depuis une semaine, après que le mouvement terroriste, le M23, a assiégé la cité de Kitshanga, dans la même province. La radio onusienne révèle, en effet, que cet axe routier est le seul qui sert de contour et facilite le trafic entre le chef-lieu de la province et la ville de Butembo.

Le président de l'Union nationale des agences de transport, basé à Butembo, Jimmy Munguluma, expli-



quant leur calvaire sur les ondes de Radio Okapi, a in-

diqué que tout le grand Nord est coupé de sa capitale pro-

vinciale. « Des malades de Beni et Butembo, qui n'ont pas de possibilités de billets d'avion, ne savent plus atteindre Goma pour suivre les soins », a-t-il dit. Pour lui, il y a également des produits alimentaires

qui quittent Goma pour alimenter le grand Nord, et vice versa, qui sont bloqués. Ces difficultés de travailler, a-t-il précisé, sont survenues depuis que les rebelles ont pris le contrôle d'une partie du territoire de Rutshuru. A l'en croire, environ vingt-neuf chauffeurs sont bloqués depuis une semaine entre Kitshanga et Masisi-centre avec leurs passagers et marchandises. Cette situation, selon des sources, va créer une carence en produits alimentaires et de première nécessité dans ces parties de la province. C'est dans l'optique d'assurer le ravitaillement de ces parties du Nord-Kivu qu'elles sollicitent l'organisation des escortes de ces camions des marchandises par l'armée et d'autres forces de sécurité.

Lucien Dianzenza

« Des malades de Beni et Butembo, qui n'ont pas de possibilités de billets d'avion, ne savent plus atteindre Goma pour suivre les soins »

## CHAN 2023

## La prime de participation de la RDC s'élève à 200 000 dollars

Les Léopards A' de la République démocratique du Congo (RDC) vont empocher la somme de 200 000 dollars américains comme prime de participation à la 7e édition du Championnat d'Afrique des nations (Chan) dont la finale aura lieu à Alger, entre le pays hôte, l'Algérie, et le Sénégal.



Les Léopards A' de la RDC au Chan 2023

L'annonce de leur prime a été faite par la Confédération africaine de football (CAF), dans un communiqué officiel publié sur le site de l'instance continentale du football. Selon la CAF, il y a eu une augmentation substantielle de 60% des primes, comparativement aux précédentes éditions. Le vainqueur de cette édition 2023 gagnera la somme de 2 millions de dollars, au lieu de 1,250 million, et le finaliste malheureux se contentera de 800 000 dollars, fait-on savoir. Rappelons que les Léopards A' se sont arrêtés au premier tour, avec un maigre bilan de deux résultats nuls de zéro

but partout, respectivement contre les Cranes d'Ouganda et les Eléphants de la Côte d'Ivoire, et une nette défaite de zéro but à trois en dernière journée contre les Lions de la Teranga du Sénégal.

La RDC n'a grappillé que deux points au cours de cette compétition, son pire bilan en six participations à dans cette coupe de la CAF réservée aux sélections nationales composées des joueurs évoluant dans leurs championnats locaux respectifs. Les Léopards, se souvient-on, ont déjà été vainqueurs de ce tournoi en 2009 et en 2016.

Martin Enyimo

**LIBRAIRIE LES MANGUIERS**

Un Espace de Vente  
Une sélection unique de la  
**LITTÉRATURE CLASSIQUE**  
(africaine, française et italienne)  
Essais, Romans, Bandes dessinées,  
Philosophie, etc.









**Un Espace culturel pour vos Manifestations**  
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces  
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso  
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville  
République du Congo

**Horaires d'ouverture:**  
Du lundi au vendredi (9h-17h)  
Samedi (9h-13h)



## SANTÉ

## Des allocations pour la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme

Le gestionnaire du portefeuille du Fonds mondial au Congo, Lionel Caruana, a annoncé le 1<sup>er</sup> février que le Congo vient de bénéficier d'une allocation couvrant la période allant de 2024 à 2026, pour lutter contre les trois maladies infectieuses que sont le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.



Les partenaires dans la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme./Adiac

Le financement du Fonds mondial est en nette croissance de 54 à 72 millions d'euros, soit 30%, a expliqué Lionel Caruana, lors de la restitution du rapport de sa mission de terrain effectuée depuis le 22 janvier dernier. L'objectif a été de venir confirmer, concrétiser et discuter sur la nouvelle annoncée en décembre 2022. En effet, l'équipe pays du Fonds mondial a travaillé sur les stratégies de mise en œuvre de cette allocation.

« Cette allocation intervient dans un contexte économique international compliqué contre les trois maladies très préoccupantes dans le pays où les résultats sont parmi les pires en Afrique de l'Ouest et du centre. Notre souhait est que ces fonds améliorent les résultats », a-t-il indiqué, ajoutant: « Nous comp-

tons sur le ministère, nos partenaires techniques financiers ainsi que la société civile ».

Lionel Caruana et son équipe ont déploré la non-contrepartie nationale qui n'a pas facilité leur plaidoyer. D'après lui, les allocations du Fonds mondial viennent avec des exigences et les subventions actuelles sont autour de 20%. A cet effet, elles sont assez problématiques parce que ce sont des fonds qui ne vont pas seulement à la lutte contre les maladies mais aussi au renforcement de système de santé.

« Sur les 72 millions d'euros accordés au pays, nous recommandons que 20% soit accordé au renforcement des systèmes de santé car la contrepartie nationale a une importance capitale pour pouvoir s'engager aussi pour la prochaine alloca-

tion », a-t-il souhaité.

Il a rappelé qu'au Congo, le Fonds mondial intervient également dans le renforcement du système de santé de plusieurs natures : le renforcement de la chaîne d'approvisionnement du froid avec le Cameps, le renforcement des laboratoires, les formations sanitaires, la santé communautaire et les ressources humaines.

La présidente du Comité de coordination nationale des trois maladies infectieuses, Valérie Esmo Maba Moukassa, a souligné dans son mot de circonstance que le financement de plus de 45 milliards FCFA alloué au Congo va inciter toutes les parties prenantes à travailler davantage pour améliorer la situation alarmante sur les trois maladies.

Lydie Gisèle Oko

## SIDA PÉDIATRIQUE

## L'Afrique s'engage à mettre fin à la maladie d'ici à 2030

La première réunion ministérielle de l'Alliance mondiale pour mettre fin au sida chez les enfants s'est tenue le 1er janvier, à Dar Es Salaam, en Tanzanie.

La réunion a marqué un pas en avant dans l'action pour garantir que tous les garçons et toutes les filles vivant avec le VIH puissent accéder à un traitement vital et que les mères séropositives puissent avoir des bébés exempts du virus, a souligné, dans un communiqué de presse, l'Onusida, l'agence des Nations unies qui mène la lutte mondiale pour mettre fin à la maladie. Au cours de la rencontre, les ministres et les représentants ont présenté des plans qui comprennent la fourniture de tests à plus de femmes enceintes, leur mise en relation avec des soins, ainsi que la recherche et la prise en charge des nourrissons et des enfants vivant avec le VIH.

Les partenaires internationaux ont pour leur part expliqué comment ils aideraient à atteindre ces objectifs. Par ailleurs, les Nations unies ont salué l'engagement de douze pays africains de mettre fin au sida chez les enfants d'ici à 2030. Actuellement, dans le monde, un enfant meurt de causes liées au sida toutes les cinq minutes, a signalé l'Onusida. Environ la moitié des enfants vivant avec le VIH, 52%, reçoivent un traitement vital, tandis que 76% des adultes reçoivent des antirétroviraux, ce que l'Organisation mondiale de la santé a décrit comme « l'une des disparités les plus flagrantes dans la lutte contre le sida ».

En outre, bien que les enfants ne représentent que 4% des personnes vivant avec le VIH, ils représentent 15% de tous les décès liés au sida. Pour sa part, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) a salué les engagements des dirigeants et a promis « le plein soutien de l'agence ». « Chaque enfant a droit à un avenir sain et plein d'espoir. Nous ne pouvons pas laisser les enfants continuer à être laissés pour compte dans la riposte mondiale au VIH et au sida », a déclaré la directrice adjointe de l'Unicef, Anurita Bains.

Rappelons que l'Alliance mondiale pour mettre fin au sida chez les enfants a été dévoilée lors de la conférence sur le sida à Montréal, au Canada, en juillet 2022. La déclaration d'action de Dar Es Salaam pour mettre fin au sida chez les enfants est le résultat de la première réunion ministérielle de l'Alliance. Elle a été approuvée à l'unanimité.

Le vice-président tanzanien, Philip Mpango, a appelé à aller de l'avant en tant que collectif. « Nous devons tous, dans nos capacités, avoir un rôle à jouer pour mettre fin au sida chez les enfants. L'Alliance mondiale est la bonne direction et nous ne devons pas rester complaisants. 2030 est à nos portes », a-t-il déclaré. La Tanzanie fait partie des douze pays fortement touchés par le VIH qui ont rejoint l'Alliance dans la première phase, avec l'Angola, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Kenya, le Mozambique, le Nigéria, l'Afrique du Sud, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

Les pays se concentreront également sur la prévention des nouvelles infections à VIH chez les adolescentes et les femmes enceintes et allaitantes, en plus de se pencher sur les droits, l'égalité des sexes et les obstacles structurels qui entravent l'accès aux services. L'Onusida estime que des progrès sont possibles, car seize pays et territoires ont déjà été certifiés pour la validation de la limitation de la transmission mère-enfant du VIH et/ou de la syphilis.

Yvette Reine Nzaba

## SÉMINAIRE

## Les leaders de la société civile sensibilisés aux symboles de la République

Le Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales a organisé une journée d'information et de sensibilisation des leaders des organisations de la société civile sur les valeurs et symboles de la République, la citoyenneté y compris la restitution de la COP 27.

Une manière de leur donner de la matière pour juguler les crises de valeurs morales et éthiques car, à leur tour, ils ont un rôle à jouer dans la conscientisation des citoyens en la matière.

Les communications concernant cette journée d'information et de sensibilisation ont porté sur les « Symboles et valeurs de la République ». Un thème développé par Norbert Ondongo, chancelier, directeur de la conservation à la grande chancellerie des Ordres nationaux. L'autre thème, « La citoyenneté », a été abordé par Me Matilde Quenum. La restitution de la COP 27 s'en est suivie car les

organisations de la société civile ont intérêt à jouer leur partition dans la lutte contre le réchauffement climatique et ses effets dévastateurs.

Selon le secrétaire permanent du Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales, Céphas Germain Ewangui, qui a ouvert les travaux, la structure qu'il dirige entend faire davantage pour cette nouvelle année en renforçant de manière plus considérable la perception des leaders des organisations de la société civile pour des actions plus efficaces.

Rominique Makaya



La photo de famille après l'ouverture de la journée de sensibilisation./DR

## ZONES HUMIDES

# Les Congolais invités à protéger les lieux de contact entre la terre et l'eau

Dans le cadre de la célébration chaque 2 février de la Journée mondiale sur les zones humides, la ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault, a lu une déclaration dans laquelle elle demande aux citoyens et à tous les acteurs de la société de prendre conscience de la nécessité de préserver et de restaurer les différentes zones humides du pays.

La ministre Arlette Soudan-Nonault a indiqué que tout en associant les communautés et les entreprises aux phases de planification et de mise en œuvre, ainsi que les autorités locales, il faut nettoyer les zones humides dégradées des débris, déchets, résidus et espèces invasives qui s'y trouvent, réimplanter la végétation et la faune, aménager les accès et faire preuve de vigilance quant aux tentatives d'intrusion indésirables d'activités humaines polluantes. Elle a estimé que ce n'est qu'au prix de cet engagement politique, solidaire et citoyen que pourront être préservés ces inestimables puits de carbone bleu que sont les zones humides.

Selon la ministre, les zones humides jouent un rôle de premier plan dans la lutte contre le réchauffement climatique et ses effets néfastes. Les tourbières à elles seules, par exemple, retiennent 30% du carbone atmosphérique de la planète, soit deux fois plus que

les forêts.

« Les zones humides sont des lieux d'échange entre les mondes aquatique et terrestre, cet écosystème particulièrement précieux et fragile inclut chez nous au Congo les tourbières, les lacs, les rivières, les marécages, les plaines d'inondation, les étangs de pisciculture et d'aquaculture, mais aussi les mangroves, les lagunes et les estuaires. Essentiels dans le cycle de l'eau, du carbone et des éléments nutritifs, ces lieux sont aussi des réservoirs uniques de la biodiversité. 40% des espèces mondiales vivent et se reproduisent dans ces zones humide », a-t-elle expliqué.

Elle a déploré le fait que les zones humides qui sont considérées comme l'écosystème le plus précieux au monde de par les fonctions vitales qu'elles exercent sont aujourd'hui parmi les plus menacées. En effet, 64% d'entre elles ont disparu au cours du siècle écoulé et



Arlette Soudan-Nonault/Adiac

cette régression aussi accélérée qu'inquiétante est avant tout due à l'activité humaine. L'urbanisation sauvage, l'exploitation forestière et minière

incontrôlée, le drainage, l'ensablement, la pollution d'eau, la surpêche, les pesticides toxiques, l'assèchement pour les besoins de production agri-

cole ou énergétique contribuent chacun à sa manière à la détérioration et à la disparition des zones humides et de la biodiversité qu'elles recèlent.

« Chez nous, au Congo, si les tourbières de la Crvette centrale et leurs 30 000 gigatonnes de carbone capturé sont encore relativement intactes, une grande vigilance s'impose pour éviter qu'une exploitation forestière, agricole, pétrolière, gazière ou minière non maîtrisée et peu soucieuse de l'environnement porte atteinte à leur intégrité », a averti Arlette Soudan-Nonault.

Célébrée depuis maintenant 52 ans, la journée mondiale sur les zones humides, placée cette année sur le thème « Revitaliser et restaurer les zones humides dégradées », est une occasion qui devrait permettre à la population d'appliquer au quotidien les bonnes pratiques de préservation et de restauration des zones humides.

Rude Ngoma

## PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE

## Congo Terminal renforce sa capacité opérationnelle

L'ex-filiale du Groupe Bolloré Ports, Congo Terminal vient de renforcer sa capacité opérationnelle avec l'acquisition de deux nouveaux portiques électriques de quai STS d'une capacité de levage d'au moins 100 tonnes, capables de manutentionner les navires transportant jusqu'à 16 000 containers équivalent vingt pieds.

La nouvelle acquisition porte désormais à huit le nombre des portiques installés au Port autonome de Pointe-Noire (PAPN), outre les vingt portiques de parcs RTG, quatre grues mobiles Gottwald, cinquante-huit tracteurs portuaires et neuf reach stackers. Elle contribue à améliorer les performances de Congo Terminal spécialisé dans le secteur du transport et de la logistique.

Grâce au renforcement de sa capacité en termes de portiques, la structure entend répondre aux besoins des armateurs internationaux et partenaires commerciaux.

Acquis sur fonds propres pour un coût global de 11,3 milliards FCFA, ces deux engins de manutention permettront à l'entreprise d'étendre son parc matériel.

« Cet investissement témoigne de notre volonté de soutenir le développement de nos infrastructures locales en accompagnant les performances du PAPN », a déclaré le directeur général du Port, Séraphin Bhalt.



Il a précisé que l'arrivée de ces nouveaux portiques de quai va compléter l'offre de sa structure avec des technologies de pointe pour faire véritablement du PAPN la principale porte d'entrée du Bassin du Congo et la première plateforme de transbordement d'Afrique centrale.

**« Cet investissement témoigne de notre volonté de soutenir le développement de nos infrastructures locales en accompagnant les performances du PAPN »**

Pour sa part, Sandrine Wamy, en sa qualité de directrice d'exploitation à Congo Terminal, a indiqué que ces nouveaux équipements ont pour atouts d'accueillir des navires de grande taille mais aussi de réduire l'empreinte environnementale et renforcer la démarche Green Terminal en cours.

Avec un investissement consenti de plus de 250 milliards de FCFA entre 2009 et 2021 dans le développement des infrastructures et l'acquisition d'équipements modernes de manutention, Congo Terminal a manutentionné plus de 920 000 containers contre 190 000 en 2009 au début de la concession.

Depuis le mois de décembre dernier, le géant italo-suisse du transport maritime, Groupe Italo-Suisse Mediterranean Shipping Company, est désormais propriétaire de la totalité des activités portuaires et logistiques du Groupe Bolloré Ports, dont Congo Terminal.

Guy-Gervais Kitina

## PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

## Le taux de croissance estimé à 3,7% en 2023

La reprise de la croissance du Produit intérieur brut (PIB) de la République du Congo devrait se consolider cette année (+3,7%), mieux que 1,2% de l'an dernier. Selon les projections de la Banque mondiale, présentées le 2 février à Brazzaville, la situation économique nationale demeure fragile à condition de prendre des mesures « urgentes ».

Le rebond de la croissance du PIB est tiré par le secteur hors pétrole, d'après Vincent Tsoungui Belinga, l'économiste principal de la Banque mondiale (BM) et auteur du rapport, à l'apurement partiel des arriérés de l'État envers les opérateurs économiques locaux amorcé depuis 2022, à la levée des restrictions liées à la pandémie de covid-19 et surtout à la hausse des investissements publics dus à l'augmentation des revenus pétroliers.

En effet, l'objectif du rapport de suivi de la situation économique et financière de la République du Congo de la BM, qui est à sa neuvième édition, est de susciter des discussions entre les autorités congolaises et leurs partenaires sur la nécessité de concentrer les interventions autour des priorités du pays. Il s'agit de lui permettre de mieux faire face à court terme à des risques de surendettement et de maintenir la viabilité de la dette à long terme, de rationaliser l'investissement public, y compris d'intégrer l'impact du changement climatique dans la politique du développement.

En proie aux conséquences



Les responsables de la BM lors de la présentation du rapport Adiac

du changement climatique, le Congo enregistre des températures moyennes plus élevées, des pluies plus irrégulières, des inondations plus fréquentes. La persistance de ces phénomènes va perturber la production agricole nationale et provoquer des maladies, par conséquent, entraîner une hausse des coûts des soins de santé, une baisse de la

productivité du travail et une dégradation des terres arables.

Concernant les mesures urgentes, la BM préconise quatre domaines d'intervention : le secteur agricole ; la productivité du travail ; la santé en instituant un système d'alerte précoce contre les maladies climato-sensibles ; et les zones côtières en vue de faire face à l'élévation du ni-

veau de la mer. Pour répondre à la demande alimentaire, Marilyne Youbi, l'économiste pays de la BM, a insisté sur la nécessité de poursuivre les réformes agricoles, le soutien aux petits producteurs, l'implantation des zones agricoles protégées...

« Globalement, le Congo doit assurer la viabilité budgétaire, en lien avec le pro-

gramme de réformes avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ; rationaliser l'assiette fiscale, par exemple réduire les nombreuses exonérations pétrolières ; améliorer le climat des affaires ; poursuivre l'apurement de la dette intérieure ; recourir à des dettes au taux concessionnel ; renforcer la performance des entreprises publiques ; accroître l'aide sociale ; appuyer le secteur agricole et accentuer la couverture vaccinale contre la covid-19 », a laissé entendre Vincent Tsoungui Belinga.

À cet effet, le gouvernement et la BM préparent un nouveau projet de création d'activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (Proclimat). Une enveloppe de 82 millions dollars (près de 49 milliards FCFA) est prévue pour ce Proclimat, a annoncé Korotoumou Ouattara, la représentante résidente de la BM au Congo.

« Impact du changement climatique, adaptation et opportunités » est le thème de ce rapport, dont la version finale sera publiée en mars prochain.

Fiacre Kombo

## AGRICULTURE

## 30 milliards de dollars seront investis en Afrique

Le deuxième sommet sur l'alimentation en Afrique, qui s'est tenu au Sénégal, du 25 au 27 janvier dernier, s'est achevé avec une volonté de la part des participants de résoudre le problème de la souveraineté alimentaire de l'Afrique. Les partenaires au développement sont convenus d'investir 30 milliards de dollars pour soutenir la détermination du continent à stimuler la productivité agricole et à devenir un grenier pour le monde.

Parmi les partenaires au développement figurent la Banque africaine de développement (BAD), qui prévoit de contribuer à hauteur de 10 milliards de dollars sur cinq ans, et la Banque islamique de développement, qui projette de fournir 5 milliards de dollars. Le sommet Dakar 2, qui avait pour thème « Nourrir l'Afrique : souveraineté alimentaire et résilience », a adopté une déclaration sur la mise en œuvre de la résolution du sommet qui sera soumise à l'Union africaine.

Organisé par le gouvernement du Sénégal et la BAD, ce sommet a rassemblé plusieurs dizaines de dignitaires, dont 34 chefs d'État et de gouvernement, 70 ministres et des partenaires au développement, qui ont travaillé sans relâche à l'élaboration de pactes visant à transformer l'agriculture en Afrique. Le président de la République d'Irlande, Michael D. Higgins, a participé aux trois

jours du sommet.

Dans son allocution de clôture, le président du Groupe de la BAD, Akinwumi Adesina, a déclaré que le continent et ses partenaires étaient déterminés à obtenir des résultats et que la mise en œuvre était essentielle pour stimuler la production alimentaire et nourrir l'Afrique. Il a soutenu que le sommet Dakar 2 resterait dans les mémoires comme un tournant décisif en ce qui concerne la capacité de l'Afrique à se nourrir par elle-même et à atteindre l'autosuffisance ainsi que la souveraineté alimentaires. « Nous partons avec la détermination et la volonté de nourrir l'Afrique. Main dans la main et en marchant d'un même pas, nous atteindrons notre destination : une Afrique qui se nourrit enfin. Une Afrique qui se développe avec fierté », a-t-il dit.

Dans la déclaration de Dakar, les dirigeants sont convenus de consacrer au moins 10 % des

dépenses publiques à l'augmentation du financement de l'agriculture. Ils ont également décidé de déployer des ensembles de mesures de production robustes pour stimuler la productivité et accroître la résilience afin de parvenir à la sécurité et à l'autosuffisance alimentaires.

## Soutenir les PME africaines du secteur agricole

Par ailleurs, le Groupe de la BAD et le gouvernement du Canada ont aussi annoncé, en marge du sommet, avoir créé un nouveau fonds spécial pour soutenir les Petites et moyennes entreprises (PME) africaines du secteur agricole. Intitulé Mécanisme de financement catalytique pour les PME agroalimentaires, le nouveau fonds vise à catalyser et à dé-risquer les investissements pour les PME agricoles, tout en renforçant les chaînes de valeur agricoles et en améliorant la sécurité alimentaire sur le continent.

Le Canada contribue pour 100 millions de dollars canadiens (73,5 millions de dollars américains environ) au financement du mécanisme, hébergé par la BAD. Les PME agroalimentaires produisent, transforment ou transportent environ 65 % des denrées alimentaires en Afrique, mais elles sont confrontées à un déficit de financement de plus de 180 millions de dollars américains par an.

Ce mécanisme fournira des financements concessionnels et une assistance technique aux intermédiaires financiers, notamment aux agro-industries, aux institutions de microfinance et aux fonds d'impact. Le financement et l'assistance technique visent à permettre aux intermédiaires d'accorder des prêts aux PME agroalimentaires travaillant avec des femmes et aux entreprises qui renforcent la résilience aux changements climatiques.

Ce mécanisme est la première

facilité de financement mixte de la banque qui cible spécifiquement les PME opérant dans la chaîne de valeur agricole. Il mobilise des fonds publics pour dé-risquer le financement agricole, apporter un soutien aux PME pour les rendre plus bancables et collabore avec les fournisseurs de capitaux pour rendre les banques plus « favorablement disposées à l'égard de l'agriculture ».

Structuré comme un fonds fiduciaire multi donateurs, le mécanisme est ouvert à la participation et à la contribution d'autres partenaires au développement. En cofinçant avec les instruments financiers de la BAD, le mécanisme augmentera le volume de capitaux attractifs permettant de dé-risquer les PME agroalimentaires et de mobiliser davantage de financements du secteur privé en faveur d'investissements efficaces dans le secteur agroalimentaire.

Boris Karl Ebaka

## COOPÉRATION

## Des échanges sur le schéma directeur de l'artisanat

Le ministère des Petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat ainsi que l'Organisation internationale du travail (OIT) ont convenu de mener des actions conjointes pour la réalisation de plusieurs projets dont le schéma directeur de l'artisanat.

Le schéma directeur de l'artisanat est un plan qui définit les orientations stratégiques de manière prospective pour la réalisation des principaux objectifs permettant à ce secteur de contribuer pleinement à la diversification de l'économie, la création de la richesse et de l'emploi. C'est le travail auquel s'attèle le ministère des Petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat. L'OIT a promis d'y apporter son appui à court et à moyen terme.

« Le schéma directeur de l'artisanat fait partie des priorités. Le secteur est transversal dans le sens où l'on retrouve des entreprises artisanales dans l'agriculture, les mines et bien d'autres domaines. Aussi longtemps que l'artisanat n'est pas structuré, le problème de l'informalité va toujours se poser. Le schéma directeur va donc permettre de le résoudre afin que l'économie congolaise soit performante », a expliqué la directrice de l'OIT pour les deux Congo,



Jacqueline Lydia Mikolo échangeant avec Soumanon Nteba/DR

le Tchad, la Centrafrique et le Gabon, Soumanon Nteba, au sortir de la séance de travail avec la ministre des

Petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat, Jacqueline Lydia Mikolo.

Le travail entre les deux

parties va également concerner la nomenclature des métiers de l'artisanat, la formation des conseillers

d'entreprises au niveau de l'Agence de développement des petites et moyennes entreprises ainsi que l'Agence congolaise pour la création des entreprises. « Il faudrait que l'entreprise congolaise, type artisanale, puisse avoir un environnement propice de sorte que les chefs d'entreprise de ce secteur aient accès à des services de qualité : accès à l'information, accès au crédit, accès au marché, accès à la protection sociale », selon Soumanon Nteba.

Il convient de rappeler que concernant l'accès au financement, le Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des petites et moyennes entreprises joue un rôle important dans ce sens en assurant jusqu'à 80% de garantie.

Par ailleurs, la directrice de l'OIT pour les deux Congo, le Tchad, la Centrafrique et le Gabon a salué le fait que la stratégie sectorielle des petites et moyennes entreprises est en cours d'élaboration.

Rominique Makaya

**« Il faudrait que l'entreprise congolaise, type artisanale, puisse avoir un environnement propice de sorte que les chefs d'entreprise de ce secteur aient accès à des services de qualité : accès à l'information, accès au crédit, accès au marché, accès à la protection sociale »**

## PARLEMENT

## Le Sénat appelé à se renouveler en 2023

Ouvrant les travaux de la 17<sup>e</sup> session ordinaire administrative du Sénat, le 1<sup>er</sup> février à Brazzaville, le président de cette chambre du Parlement, Pierre Ngolo, a évoqué la question du renouvellement de cette institution.

« La singularité de cette année pour les sénateurs, c'est qu'ils vont devoir, dans le strict respect des délais constitutionnels, remettre en jeu leur mandat. La circonstance nous astreint à la recherche, de plus en plus, de l'excellence dans l'accomplissement du devoir républicain », a indiqué Pierre Ngolo.

« Dans cette perspective, outre tout le sérieux et toute la rigueur à mettre dans le traitement des différents dossiers, nous devons, au cours de cette session, au travers de nos interrogations et de nos investigations, viser l'élévation de l'impact du contrôle sur le quotidien des citoyens de même que sur les performances dans la gouvernance », a-t-il ajouté. Pierre Ngolo a demandé aux sénateurs de garder jusqu'au bout

la ligne dans laquelle ils se sont engagés, celle d'un bon jaugeage et d'une meilleure exploitation du pools national en vue, d'une part, d'un contrôle qui gagne en efficacité et, d'autre part, d'une action de conseil et de modération qui sous-tend solidement la paix sociale et la cohésion nationale.

Il a, par ailleurs, appelé de tous ses vœux le contrôle en parfaite harmonie avec l'orientation constante du chef de l'Etat. « Le contrôle parlementaire n'est pas une simple formalité. On ne peut et on ne doit le ravalier à un exercice de pure convenance permettant aux uns et aux autres de se faire bonne conscience », a-t-il précisé.

Au contraire, a-t-il dit, le contrôle parlementaire s'impose comme opportunité de sensibilisation de l'opinion à la vie de la nation, à



Le président du Sénat Parlement, Pierre Ngolo

**« Le contrôle parlementaire n'est pas une simple formalité. On ne peut et on ne doit le ravalier à un exercice de pure convenance permettant aux uns et aux autres de se faire bonne conscience »**

la gestion des affaires publiques. De même, il est incompressible, incontournable par sa vocation à conduire, à pousser au changement des pratiques et habitudes pour un meilleur service au pays. Le président de la chambre haute du Parlement a invité les sénateurs à porter leur regard sur la gouvernance publique pour des prestations de meilleure qualité. Ce qui est une précaution de balisage de l'action de modérateur et de conseil de la Nation qu'ils doivent mener sans répit et avec davantage d'entrain.

Pierre Ngolo n'a pas manqué dès l'entame de son propos de rendre hommage et louer les qualités du sénateur Jean-Serge Kentoula, élu de la Cuvette-Ouest, décédé le 17 janvier dernier à Paris, en France.

Jean Jacques Koubemba



## DISTINCTION

## Trois écrivains primés par les éditions Alliance Kongo

A l'occasion de la célébration des sept ans des éditions "Alliance Kongo", la direction générale de cette maison d'édition conduite par Ramsès Bongolo a jugé bon de primer des auteurs qui font la promotion de la littérature congolaise.

La première édition du grand Prix culturel Alliance Kongo, organisée par la maison d'édition éponyme, a primé trois auteurs dans trois catégories différentes. Il s'agit du Pr Kadima Mukala Nzuji, dans la catégorie Critique littéraire, pour l'ensemble de son œuvre ; Jean François Onda-Akiéra, dans la catégorie Conservation du patrimoine culturel, et Winner Dimixson Perfection, dans la catégorie Meilleure écrivaine de l'année 2022. Ces prix remis à ces grands esprits, a souligné son organisateur, Ramsès Bongolo, ne sont pas des prix remis par simple plaisir ou par copinage. Ces auteurs sont reconnus déjà ailleurs. François Onda-Akiéra, primé dans la catégorie "Conservation du patrimoine culturel" pour son roman *Mwana Okwèmet, le fétiche et le destin*, pour avoir ravivé les liens manquants de l'histoire du Congo, la mémoire surtout des populations du nord Congo qui ont subi les affres de la colonisation, a lui aussi réagi. « On dit souvent, jamais un sans deux. C'est pour dire que la qualité du roman a attiré l'attention de l'élite littéraire congolaise, particulièrement de l'Alliance Kongo qui s'est réunie et a pensé que *«Muana Okwèmet, le fétiche et le destin»*, méritait de remporter ce prix. C'est donc pour



moi un honneur, car jamais un sans deux, et nous pensons que ça sera deux sans trois », a-t-il souhaité.

Après son sacre, Winner Dimixson Perfection a remercié Dieu ainsi que les éditions Alliance Kongo pour ce grand Prix cultu-

rel Alliance Kongo le trophée des lumières. Seul un génie peut reconnaître et admettre un génie, a-t-elle dit, et seule une vraie lumière peut honorer une lumière. « Ramsès Bongolo est un génie, Ramsès Bongolo est un être épris de justice, d'équité. Malheureu-

Des participants posant avec les primés (crédit photo/Adiac)

sement l'Afrique ne connaît pas ses valeurs, l'Afrique devait parler en termes d'expérience, de prospérité, de jeunesse éternelle, malheureusement l'Afrique est daltonienne, l'Afrique souffre de myopie, doublée de l'hypermétropie, et méconnaît les valeurs, mé-

prise les génies, tente à adultérer les lumières », a-t-elle martelé.

Pour le directeur des éditions Alliance Kongo, « *l'enfant quand il atteint un certain âge, il développe d'autres caractères, une nouvelle nature. Nous sommes à notre première édition de remise des prix. Cependant, la maison d'édition est à sa septième année. Nous irons d'édition en édition pour primer les meilleurs. C'est le prix élitiste, un prix d'honneur, d'excellence que nous donnons à toutes ces grandes âmes qui méritent d'être valorisées* », a-t-il expliqué.

Notons que la cérémonie de remise des prix a été précédée par un colloque sur l'écrivaine Winner Dimixson Perfection et son œuvre. Près d'une dizaine des participants dont les professeurs d'université Marien Ngouabi ont planché sur le sujet. Le directeur de la maison d'édition Alliance Kongo, Ramsès Bongolo, les a remerciés. « Nous remercions tous ces professeurs pour avoir fait confiance à Alliance Kongo et qui de par leur présence ont prouvé que la littérature ne sera jamais morte au Congo. Et malgré les pluies, nous avancerons pour soutenir notre culture, pour soutenir notre littérature », a-t-il déclaré.

Bruno Okokana

## SLAM

## « Vers cassé », le nouveau single de Mariusca Moukengue

Single de 3 mn 20", « Vers cassé » est simplement une invite à se sentir avant tout heureux, qu'importe son statut matrimonial : célibataire, en couple ou marié.

Ne dit-on pas que février c'est le mois de l'amour avec sa fameuse date emblématique du 14 qui renvoie à la Saint-Valentin? A dessein voulu, c'est donc le 1er février que l'artiste congolaise a opté de dévoiler le clip vidéo de son nouveau joyau « Vers cassé » où elle parle d'amour. Au sens large, Mariusca met en exergue un fait : que l'on soit célibataire ou en couple, voire marié, on devrait tous se sentir heureux et épanoui. Le statut matrimonial ne définit pas notre identité ni même notre bonheur.

« Vers cassé s'inspire avant tout d'un ras-le-bol, à la fois personnel et social. Nous vivons dans une société où on critique beaucoup la femme célibataire et la femme divorcée. On leur met la pression sur le mariage alors que très tôt, on ne leur apprend pas à se sentir heureuses en solo. Mettre la vie d'une personne entre parenthèses sous prétexte qu'elle n'est pas mariée, conditionne son bonheur. Ce single c'est donc une manière de faire comprendre à notre société



qu'on ne peut pas réellement aimer l'autre si on ne s'aime pas soi-même. Aussi, tout le monde n'est pas appelé à se marier. Que chacun se sente heureux dans sa condition. Être célibataire n'est pas un scandale. Marié ou célibataire, le plus important c'est d'être heureux », a expliqué Mariusca Moukengue.

« Vers cassé » c'est également une invite à ne pas se lancer dans une relation par enthousiasme ou par l'effet de la pression. Comme le dit l'artiste dans ce morceau, chacun a son passé ; un passé parfois douloureux dont on n'a pas encore guéri de toutes les blessures. Alors, penser qu'une nouvelle relation résoudra la situation n'est

pas toujours la meilleure solution. Pour la slameuse congolaise, chacun doit prendre le temps de guérir de son passé avant de se lancer dans une nouvelle relation, au risque de reproduire le même schéma ou de subir les mêmes calamités qui ont conduit à la rupture ou au divorce.

Pour la sortie visuelle de ce morceau, Mariusca a travaillé avec une équipe dynamique et reconnue dans le milieu artistique congolais, à savoir Christopher Famy et Fred Famy à la réalisation, Béril Nzila à la direction artistique, Zed Lebon à la direction photographique, Ryry Nationale et Roméo 242 à l'acting, etc. Notons que « Vers cassé », comme l'a confié Mariusca Moukengue, prépare la voie d'un album. « Je suis en ce moment en studio pour enregistrer les titres de mon prochain album. On y met du cœur et on espère que ça touchera autant que « Vers cassé ». Je me réserve de donner la date de sortie car il y a encore beaucoup de boulots », a-t-elle dit.

Merveille Atipo

## ARTS SCÉNIQUES

## «Antonia Ngoni» à l'espace culturel Boris Vian, les Ulis, en Ile de France

L'Espace culturel Boris Vian des Ulis près de Paris, en France, accueille à nouveau la pièce de théâtre «Antonia Ngoni», de Kani Kabwé Ogney, mise en scène de Jean Felhyt Kimbirima.

Le 1er octobre de l'année dernière, le public ayant effectué le déplacement aux Ulis découvrait le spectacle «Antonia Ngoni». La programmation municipale des Ulis a sélectionné à nouveau cette création pour une représentation, le 17 février.

L'année dernière évoluaient sur scène Criss Niangouna, Roch Amédet Banzouzi, Gaëlle Ngangoula, Grace Divinse Téngo, Reiche Bath Mbemba, Joël Eros Mampouya, ... accompagnés du chœur composé de chanteurs habitant la ville des Ulis. Le public était alors tout juste de nouveau autorisé à emprunter le chemin le menant aux salles de spectacles après la séquence d'isolement due à la covid-19.

Les initiateurs de cette nouvelle programmation ont souhaité faire revivre «Antonia Ngoni», une «tragédie bantoue» issue du texte de Kani Kabwé Ogney d'après Antigone de Sophocle et mise en scène par Jean Felhyt Kimbirima. Après l'échec d'un coup d'Etat dans un pays africain, le corps du meneur, frère du chef d'État, est laissé sans tombeau ! La première dame, Antonia Ngoni, s'oppose au décret de son époux et plaide pour qu'une sépulture lui soit accordée afin que son esprit ne revienne pas hanter les vivants. Dans cette version contemporaine du mythe d'Antigone, selon les spécialistes du théâtre, «Antonia Ngoni» est incontestablement une tragédie bantoue. « Elle s'adresse à chacun de nous par les questions qu'elle soulève sur le statut du mort, la question du deuil, la légitimité des lois », ont-ils considéré.

Marie Alfred Ngoma



# ARRÊT SUR IMAGE

## VISITE DU PAPE EN RDC



### NÉCROLOGIE

*La Famille  
Pongault Gilbert*



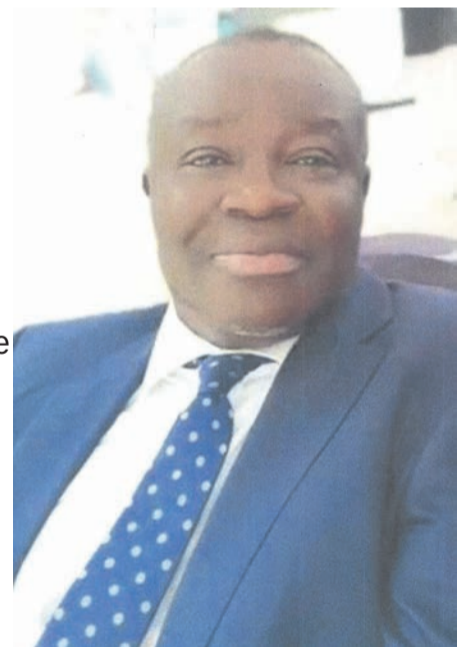
a la profonde douleur de vous annoncer le décès de

*Madame  
Véronique Monique Pongault  
Née Londongo.*

Décès survenu  
**le samedi 28 janvier 2023 à Brazzaville.**  
La veillée mortuaire se tient au domicile familial  
sis au **43 rue baongo à potopoto Brazzaville.**  
Le programme des obsèques  
vous sera communiqué ultérieurement

### NÉCROLOGIE

La famille Mfoukou informe les parents, amis et connaissance du décès de Casimir M’Foukou Gouaka survenu le 25 janvier 2023 en France.  
La veillée mortuaire se tient au n°27, rue Makotipoko à Mougali.  
La dépouille mortelle arrivera le 9 février 2023, par le vol régulier d’Air France, à l’aéroport Maya Maya à Brazzaville.  
Le programme de l’inhumation sera communiqué ultérieurement.



Les familles Doumou, Doumounou et Massembo informent que le programme des obsèques de leur père, oncle et grand-père, Firmin Prosper Doumou décédé, le 21 janvier 2023 en France, se présente comme suit :

**Lundi 6 février**

Dernière veillée au domicile familial sis Case J062-VOCH Mougali III ;

**Mardi 7 février**

8h30 : levée de corps à la morgue du CHU-B ;  
9h00 : recueillement au domicile familial ;  
11h00 : départ pour la paroisse Sainte Anne via la Cour familial, sis n°81, rue Mbochis à PotoPoto ;  
12h00 : messe de requiem ;  
14h00 : départ pour le cimetière du Centre-ville ;  
16h00 : retour et fin de la cérémonie.

# Les MUCODEC et Vous.

## COMMUNIQUE AGO 2023

La Fédération des MUCODEC informe ses aimables sociétaires de la tenue des Assemblées Générales Ordinaires des Caisses Locales MUCODEC de l'ensemble du réseau, du 13 février au 1<sup>er</sup> mars 2023.

A cet effet, les Sociétaires sont invités à retirer dès à présent leurs convocations dans leurs caisses locales respectives. Toutefois, en raison du nombre limité de places, seuls les premiers sociétaires à les retirer auront accès à la salle de session.

Ci-dessous le programme des AGO de toutes les caisses locales du réseau MUCODEC :

Caisse MUCODEC	Date	Heure	Lieu	Caisse MUCODEC	Date	Heure	Lieu
CCF	13 février 2023	14 heures	Fédération des MUCODEC	Madingou	17 février 2023	14 heures	Salle du Conseil Départ.
Djambala	13 février 2023	14 heures	Maison de la femme	Kinkala	18 février 2023	10 heures	Salle du Conseil Départ.
Mvoumvou	13 février 2023	14 heures	Direction régionale PNR	Owando	18 février 2023	14 heures	Salle de l'ENI
Mouana-nto	13 février 2023	14 heures	Salle polyvalente de Saris	Mouyondzi	18 février 2023	14 heures	Maison Commune
Makélékélé	14 février 2023	14 heures	Fédération des MUCODEC	Talangaï	20 février 2023	14 heures	Fédération des MUCODEC
Gamboma	14 février 2023	14 heures	Bar Maison blanche	Makoua	20 février 2023	14 heures	Salle du Cercle Culturel
Grand - marché	14 février 2023	14 heures	Direction régionale PNR	Fond Tié-tié	20 février 2023	14 heures	Direction régionale PNR
Nkayi	14 février 2023	14 heures	Salle polyvalente de Saris	Ouenzé	21 février 2023	14 heures	Fédération des MUCODEC
Plateau des 15 ans	15 février 2023	14 heures	Fédération des MUCODEC	Ngombé	21 février 2023	18 heures	Siège du Comité du village
Oyo	15 février 2023	14 heures	Salle de la CRF	Tchimbamba	21 février 2023	14 heures	Direction régionale PNR
Tié-tié Centre	15 février 2023	14 heures	Direction régionale PNR	Poto-Poto	22 février 2023	14 heures	Fédération des MUCODEC
Sibiti	15 février 2023	14 heures	Salle de la mairie	Ouessou	22 février 2023	14 heures	Ecole Catholique (Salle Polyv.)
Moungali	16 février 2023	14 heures	Fédération des MUCODEC	Tchikobo	22 février 2023	14 heures	Direction régionale PNR
Ewo	16 février 2023	14 heures	Salle du Conseil Départ.	Bacongo	23 février 2023	14 heures	Fédération des MUCODEC
Loandjili	16 février 2023	14 heures	Direction régionale PNR	Pokola	23 février 2023	16 heures	Salle de la Mairie
Dolisie	16 février 2023	14 heures	Salle de l'ENI	Brazza-centre	24 février 2023	14 heures	Fédération des MUCODEC
La Gare	17 février 2023	14 heures	Fédération des MUCODEC	Impfondo	25 février 2023	14 heures	Salle du Conseil Départ.
Boundji	17 février 2023	14 heures	Salle de la mairie	Mindouli	25 février 2023	14 heures	Salle Sir MOUG
Centre-ville PNR	17 février 2023	14 heures	Direction régionale PNR	Tsiemé	27 février 2023	14 heures	Fédération des MUCODEC
				Mossaka	1 <sup>er</sup> mars 2023	14 heures	Salle de la Mairie

**NB: La convocation vous sera exigée à l'entrée.**



Encore plus proche de vous !

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 1<sup>er</sup> FEVRIER 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 1<sup>er</sup> février 2023 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Quatre affaires étaient inscrites à son ordre du jour, à savoir :

-Un projet de loi au titre du ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local ;

-Un projet de décret au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique ;

-Une communication présentée par le ministre délégué auprès du Premier ministre, chef du gouvernement, en charge de la Réforme de l'Etat relative aux mesures de soutien à la population à la suite de l'augmentation des prix à la pompe de l'essence et du gazole ;

-L'examen et l'adoption d'un train de mesures sociales et de soutien à certains services publics essentiels.

### **I/- Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local**

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres un projet de loi modifiant et complétant l'article 5 de la loi n° 12-2019 du 17 mai 2019 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de la police nationale.

Le ministre Mboulou a précisé que le projet de loi soumis aux membres du Conseil est pris en modification de la loi précitée, laquelle prévoyait initialement trois types d'organes au sein de la police nationale : les organes de commandement (commandement des forces de police, commandement de la sécurité civile et centrale d'intelligence et de documentation) ; un organe de contrôle (inspection générale de la police nationale) ; des organes de soutien (direction générale de l'administration et des ressources humaines et direction générale des finances et de l'équipement).

Compte tenu du rattachement de la gendarmerie nationale au ministère en charge de la sécurité, les organes de soutien et de contrôle sont directement rattachés au ministère de l'Intérieur et non plus à la police nationale, ce qui leur donnera compétence globale sur l'ensemble des services de police et de gendarmerie nationale.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi modifiant et complétant l'article 5 de la loi n° 12-2019 du 17 mai 2019 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de la police nationale. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

### **II/- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique**

Invitée à son tour par le président de la République à prendre

la parole, madame le Pr Emmanuel, née Adouki Delphine Edith, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, a soumis à l'examen du Conseil des ministres un projet de décret portant approbation des statuts de l'Ecole nationale de formation initiale et continue des enseignants (Enfice).

Ce projet de décret, qui fixe les attributions, l'organisation et le fonctionnement de cet établissement, est pris en application des dispositions de l'article 7 de la loi n° 72-2022 du 16 août 2022 portant création de l'Enfice.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation des statuts de l'Enfice.

### **III/- Communication relative aux mesures de soutien à la population à la suite de l'augmentation des prix à la pompe de l'essence et du gazole**

Le Conseil des ministres a ensuite suivi une communication de monsieur le Premier ministre, chef du gouvernement, présentée par M. Luc Joseph Okio, ministre délégué auprès du Premier ministre, chef du gouvernement, en charge de la Réforme de l'Etat. Celle-ci était relative aux mesures de soutien à la population prises par les pouvoirs publics à la suite de l'augmentation des prix à la pompe de l'essence et du gazole.

La communication lue par le ministre Okio a rappelé que le président de la République, chef de l'Etat, son excellence M. Denis Sassou N'Guesso, n'entend ménager aucun effort pour lutter contre les pressions inflationnistes, afin d'accroître la résilience de l'économie nationale et assurer les équilibres macroéconomiques. Cette priorité, qui est à la base de la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) 2022-2026 en cours d'exécution, doit s'accompagner d'actions spécifiques visant l'amélioration des conditions de vie des citoyens, notamment en ce début d'année 2023 marqué par la poursuite de la crise économique et énergétique liée à la conjoncture mondiale ; le plan de résilience adopté et mis en œuvre depuis quelques mois par le gouvernement s'inscrit, d'ailleurs, dans cette ligne.

C'est dans ce cadre que le gouvernement a été amené, en début de semaine, à rendre public les mesures d'accompagnement afférentes à l'augmentation de 5% des prix de l'essence et du gazole. Ces mesures, concertées avec les partenaires sociaux, ont pour objectif de créer un climat favorable à l'effet de freiner toute augmentation du coût des transports urbains et interurbains.

Ces mesures ont ainsi fait l'objet de la publication de l'arrêté n°385/MCAC/MEF/MH/MTACMM/MBCPPP fixant les mesures d'accompagnement de la hausse des prix du supercarburant et du gazole national.

Cet arrêté a entériné :

-La prise en charge par l'Etat de la taxe de roulage ;

-La prise en charge par l'Etat de l'autorisation de transport public ;

-La prise en charge partielle par l'Etat de la contribution des patentés, à hauteur de 50% de leur montant ;

-La réduction des frais de passage aux péages des véhicules de transport de marchandises, selon des modalités qui seront déterminées par le gouvernement et la société concessionnaire et rendues public dans les jours qui viennent.

Le Conseil des ministres a invité le gouvernement à étudier les modalités d'extension, dans les meilleurs délais, de ces mesures au transport fluvial, qui connaît globalement des problématiques comparables. A cet effet, il a instruit les ministères compétents, sous l'autorité de monsieur le Premier ministre, chef du gouvernement, à procéder aux discussions et concertations nécessaires avec les syndicats de transporteurs fluviaux et les armateurs concernés, afin de mettre en place de mesures spécifiques d'accompagnement et de soutien pour ce secteur important.

Ces mesures salvatrices, destinées à soutenir les transporteurs et à préserver le pouvoir d'achat des usagers, s'accompagnent bien entendu, et l'arrêté précité le rappelle solennellement en son article 3, du fait que les tarifs en vigueur du transport public de marchandises et/ou des personnes demeurent inchangés.

Allant plus loin, le Conseil des ministres a adopté, lors de sa réunion de ce jour, un train de mesures sociales complémentaires et de soutien à certains services publics essentiels pour la population.

Ces mesures portent sur les points suivants :

-Financement et renforcement du service public de transport ;

-Actions en faveur de la sécurité et de la lutte contre le banditisme ;

-Réhabilitation des voiries urbaines et lutte contre les érosions ;

-Actions sociales ;

-Règlement de la dette publique envers les sociétés Energie électrique du Congo et La congolaise des eaux.

•Financement et renforcement du service public de transport

Face au risque que la hausse du prix du carburant fait peser sur le coût du transport en commun, le Conseil des ministres a décidé des mesures suivantes :

-Soutien à la Société de transport public urbain par l'octroi d'une garantie de l'Etat pour le financement des travaux de réparation et de remise en état de son parc de bus ;

-Réactivation de la ligne de crédit auprès d'EximBank India, à l'effet de renforcer les capacités opérationnelles du service public de transport par l'acquisition de nouveaux bus ;

-Relance du transport public fluvial ;

-Réflexions à mener sur la création d'une société publique de transport interurbain ;

•Actions en faveur de la sécurité et de lutte contre le banditisme

-Réhabilitation des centres de rééducation et de réinsertion

d'Aubeville et de Bokania, afin de lutter contre la délinquance juvénile ;

-Prise en charge dans les meilleurs délais des groupes de jeunes déviants en conflit avec la loi.

•Réhabilitation des voiries urbaines et lutte contre les érosions

-Le gouvernement, dans le but d'améliorer la circulation urbaine, va engager des travaux de réhabilitation des voiries urbaines à Brazzaville et à Pointe-Noire.

-Le traitement des érosions sera activement mené, avec une priorité donnée au sauvetage des infrastructures de production et de distribution de l'eau et de l'électricité qui sont en péril dans ces zones.

Le président de la République a, en complément de ces décisions, instruit le gouvernement de procéder également à l'entretien des pistes agricoles et rurales, voies de communication absolument essentielles à l'intérieur de notre pays. Pour ce faire, le gouvernement doit étudier les modalités d'abondement du Fonds routier.

Enfin, et sur ces questions de voies de communication, le Conseil des ministres a décidé du principe de la réhabilitation dans les meilleurs délais de la route Enyellé-Impfondo dans le département de la Likouala.

•Actions sociales.

-Le gouvernement poursuivra le processus d'indemnisation des sinistrés des catastrophes du 4 mars 2012 et de Mvougouti ;

-En outre, pour accroître les aides sociales, il est prévu plus de soutien aux ménages vulnérables par le paiement des transferts monétaires au titre du programme national des filets sociaux créé par décret n°2022-1859 du 12 octobre 2022.

•Règlement de la dette publique à l'égard des sociétés Energie électrique du Congo et La Congolaise des eaux.

-En vue d'accompagner ces deux opérateurs, essentiels dans la desserte de services essentiels pour la population, dans l'accélération de leurs programmes respectifs d'extension de leurs réseaux et transport, le Conseil des ministres a entériné le règlement des factures de consommation d'eau et d'électricité dues pour la période dite de covid et de confinement de 2020.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 11h30.

**Fait à Brazzaville, le 1er février 2023**

**Le ministre de la Communication et des Médias,  
Porte-parole du gouvernement,**

**Thierry Lézin Mougalla**

## CAN U-17

# Le Congo dans un groupe relevé

La Confédération africaine de football a procédé le 1<sup>er</sup> février au tirage au sort de la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations des moins de 17 ans qui aura lieu du 29 avril au 19 mai de cette année en Algérie.

La compétition mettra aux prises pour la première fois douze sélections réparties dans trois poules de quatre est qualificative à la phase finale de la Coupe du monde qui aura lieu du 10 novembre au 2 décembre au Pérou.

Les Diables rouges du Congo qui retrouvent à la CAN après douze ans d'absence sont logés dans le groupe A relevé avec l'Algérie pays organisateur, le Sénégal et la Somalie. C'est pour la première fois que le Congo va en découdre avec les adversaires cités dans une phase finale de la CAN de la catégorie.

Pour leur première participation en 2011 au Rwanda, le Congo avait respectivement croisé dans la phase du groupe la Côte d'Ivoire, la Gambie et le Mali. Il avait terminé sur la troisième marche du podium et s'était



Les U-17 Congolais/DR

qualifié pour la Coupe du monde. En 2013 au Maroc, les Diables rouges avaient terminé derniers de leur groupe et éliminé après avoir affronté de nouveau la Côte d'Ivoire, le Nigeria et le Ghana.

Depuis, plus rien, le Congo ne s'est plus aligné dans la course à la qualification à la Coupe du monde. Cette année en Algérie, les Diables rouges nourrissent l'ambition de se qualifier pour

la prochaine coupe du monde.

Outre le Congo, le Nigeria partage le groupe B avec pour adversaires le Maroc l'Afrique du sud et la Zambie. Le groupe C a pour tête de liste le Cameroun

(tenant du titre en 2019 l'édition 2021 ayant été reporté à cause de la pandémie du Covid 19). Le Mali, Burkina Faso et du Sud Soudan complètent le carré.

James Golden Eloué



**Weatherford**

## WEATHERFORD SERVICES LTD CONGO

Changement d'adresse du siège social.

L'adresse du siège social de la société Weatherford a changé.

Au lieu de 323 avenue Jacques Opangault zone industrielle de la foire.

Le siège social est transféré à :

L'entrée Socoprise au N° 21, Avenue Nelson MANDELA

Arrondissement N° 1

B.P. 807 Tel : 05 505 82 23 Pointe Noire | République du Congo

Prière de bien vouloir prendre en compte cette modification.

## REMERCIEMENTS



Adolphe Mouanda, les enfants Bazolo, Judith Makoundou (Mu Juda), Sébastien Miasanda et Boniface Bakala remercient du fond du coeur tous les parents, amis, connaissances ainsi que les membres de l'église Chandelier d'Or pour l'assistance, du soutien et de la présence réconfortante dont ils ont fait montre lors de la disparition de leur mère, soeur, tante et fille Marianne Koutala, le 15 janvier 2023 à Nkayi.

## NÉCROLOGIE



Parfait Wilfried Douniama, journaliste aux Dépêches de Brazzaville, et Mme Henriette Essama Bora ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, notamment les ressortissants des villages Essiala et Edzounou, le décès de leur soeur et fille, Olga Sylvie Akirizo, survenu le mardi 24 janvier 2023 au CHU de Brazzaville, des suites d'une longue maladie. Le deuil se tient au domicile de la défunte, sis 159 rue Okoyo, à Petit-chose, dans le sixième arrondissement de Brazzaville, Talangai. La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.



Yvon Pascal Mberé, capitaine à la retraite, informe les familles des villages Liboka et Ekongo ainsi qu'amis et connaissances de la visite de la pierre tombale de son regretté fils Destin Mberé, ce samedi 4 février 2023 à partir de 9h précises. Lieu de rencontre: domicile familial sis au n° 12 de la rue Aboundji à Mikalou II, arrêt de bus Pépinière, Lycée Thomas Sankara

**SOLUTION :**  
Le mot-mystère est : grenouille

G A S C D E  
F R A C T U R E E S T  
A U T O D I D A C T E  
A I G R I D A L L A S  
S E I S M E L A D  
A S C E I N T U R E E  
E V E E T I R A V  
O U R S O N B E T T E  
S I U N I R I O N  
D E L I B E R E R O N T  
L O L R I N D U  
C R E D I T E R A R E  
I E R E A B A L  
C E V E N O L P O I L  
N U A U S C U L T E

M E R V R I L L E  
A N I M E M I E N  
G E U R O P E C  
I N N E N I N J A  
E U R A G E A N  
E T I L O R  
B E A T E V A S A  
E C E R T E S I  
A S T R E N I D S  
U T R A L A S E  
O T E O N E S  
A C E O C T E T  
S K E T C H H E U

• SOLUTION DE LA GRILLE N°668 •

4	7	3	6	1	8	2	5	9
8	6	2	9	7	5	3	4	1
5	1	9	4	3	2	7	8	6
9	5	7	2	4	6	8	1	3
6	2	1	7	8	3	5	9	4
3	8	4	1	5	9	6	7	2
7	9	8	3	6	1	4	2	5
2	3	5	8	9	4	1	6	7
1	4	6	5	2	7	9	3	8

• SOLUTION DE LA GRILLE N°681 •

1	6	3	9	7	2	4	5	8
5	2	7	4	8	3	9	1	6
8	9	4	5	6	1	3	7	2
7	4	8	6	3	9	5	2	1
3	1	2	8	5	7	6	4	9
6	5	9	1	2	4	7	8	3
2	7	5	3	9	8	1	6	4
4	3	6	2	1	5	8	9	7
9	8	1	7	4	6	2	3	5

**MOTS CASÉS 10X13 • N°138**

- 2 LETTRES**  
IL - ON - SE - ST - UT
- 3 LETTRES**  
ANS - ERE - EST - EVE - LIE - LUE - ONT - OUF - PEU
- 4 LETTRES**  
APTE - DATE - EDEN - HUME - ILES - LION - NOEL - SEIN - SEVI - VELE
- 5 LETTRES**  
ATHEE - BULOT - CLOWN - CONGE - EVENT - ISSUE - LENTE - MILOU - NEFLE - OCEAN - OFFRE - PLEIN - REBUT - SCALP - TREMA - ULULE - UTILE
- 6 LETTRES**  
BERNEE - CASTRA - MOUTON - OISIVE - RELENT - REUNIE

M L L E N O R M E B I D O N F  
A I O L I O A E I E S I A L G  
N E M L O D T S G M A X I M E  
I L E O O I T C I A N R M P E  
O O B N S O E L N O T A I R E  
C S E N U A D U R A A E D E E  
C H A R B O N N E E L U H T H  
E R I V A N E G A L O P I N I  
T N E D A D V U G F O U I E D  
D O R S A L E S T R S T A I E  
M P I I E L E R T I E G C T U  
Y P A G A C G R I R A S R A X  
O I R N O D R O C V I L I P P  
P N G A U F R E E S E I G L E  
E O A L P I L O T E Y B G U R

- AGAVE
- AGRAIRE
- AIOLI
- AVALER
- BEMOL
- BIDON
- BISTOURI
- CHARBON
- CORDON
- CRETIN
- DERIVE
- DOLMEN
- DORSALE
- ENORME
- FLIRT
- FOUDRE
- GALOPIN
- GAUFRE
- GLAISE
- GRESIL
- HIDEUX
- HIDALGO
- LAITUE
- MADONE
- MANIOC
- MAXIME
- MESCLUN
- MIMOSA
- MYOPE
- NAVIRE
- NIPPON
- NOTAIRE
- PACTOLE
- PATIENTER
- PILOTE
- PLANCTON
- REGATE
- RUGBY
- SANTAL
- SECRET
- SEIGLE
- SIGNAL
- SOLEIL
- SUITE
- TRANSIT
- TROPHEE
- VENETTA

• SUDOKU • GRILLE N°682 • FACILE •

2	9	1		8		3	
	5	4	7		1	8	
7			5		2		
			2	5	3	6	
			8		6		
	2	6	9	3			
		9		8		1	
	8	3		7	4	2	
1			3		8	7	5

• SUDOKU • GRILLE N°691 • DIFFICILE •

	4	1		9			8
	8					3	
6		9		8	2		
		7	1			8	
			8		3		
		6			5	1	
			6	5		4	2
		5					6
1				7		9	3

## DROITS D'AUTEUR

# La part des artistes sera revue à la hausse

La suggestion a été faite par le directeur de cabinet de la ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, Lis Pascal Moussodji, au cours d'un échange entre le cabinet, le Bureau congolais des droits d'auteur (BCDA) et l'Union des musiciens congolais (UMC), le 2 février à Brazzaville.

A la suite de la communication du bureau exécutif national de l'UMC portant sur la situation financière, administrative et du personnel au sein du BCDA, le 27 janvier dernier, il s'est tenu une séance de travail entre le cabinet ministériel, le BCDA et l'UMC, sous les auspices du directeur de cabinet, Lis Pascal Moussodji.

Dans son mot d'ouverture de la séance, Lis Pascal Moussodji s'est référé au juriste, diplomate, homme politique français et Prix Nobel de la Paix en 1958, René Cassin (1887-1976), qui affirmait ce qui suit : « Il n'y aura pas de paix sur cette planète tant que les droits de l'homme seront violés en quelque partie du monde que ce soit ». Or, a-t-il poursuivi, d'après l'article 27 alinéa 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, « Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production (...) artistique dont il est l'auteur ». C'est dire que les droits d'auteur constituent des droits fondamentaux et inaliénables. Le mépris de ceux-ci va à l'encontre des idéaux de dignité, de justice et de paix dévolus aux créateurs, a-t-il reconnu.



Une vue des artistes musiciens/Adiac que créateurs et bureau des droits d'auteurs, artistes et ministère chargé de la Culture constituent les maillons d'une seule et même chaîne. »

Dans l'espoir d'instaurer un climat de confiance entre les créateurs et les organes qui ont la charge d'exploiter les œuvres et d'en garantir le respect des droits, ce qui a été l'objet même de cette réunion, le directeur de cabinet a dit : « Nous osons espérer qu'au terme des discussions qui nous rassemblent ce matin, le BCDA et l'UMC auront abondé dans le sens de la cohésion, laquelle est indispensable à toute collaboration... Il faille retenir

## L'UMC exige un régime financier conformément à la clé de répartition

Au nom du bureau exécutif national de l'UMC, son président, Magloire Godefroy Bonguili, dit Pape God, a exprimé la gratitude de son institu-

tion à leurs interlocuteurs (toutes les parties prenantes) pour l'attention toute particulière qu'ils ont eue vis-à-vis de leur message. Il a indiqué, par la même occasion, les trois préoccupations majeures que devrait nécessairement converger l'UMC à cette séance. Que le BCDA, à titre conservatoire en attendant des éventuels nouveaux textes, soit désormais doté d'un régime financier et comptable dûment établi soit par décret, soit par arrêté de la ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, a-t-il ajouté. Il a poursuivi que ce régime financier devra se faire conformément à la clé de répartition de 35% pour le fonctionnement du BCDA, toutes charges confondues y compris les salaires, et 65% à répartir aux ayants droit.

En harmonie avec les textes en vigueur et en raison des faiblesses affichées par le comité de direction et par la direction du BCDA, en vertu de la confiance qu'inspire le cabinet de la ministre, le président Pape God a précisé : « Nous souscrivons à la sollicitude que le cabinet super-verse désormais toutes les activités du BCDA jusqu'à la promulgation de ses nouveaux textes. Nous attachons du prix à ces dispositions.

Notre message est simple, clair et nous le réitérons ici, nous ne voulons plus que l'argent des artistes soit utilisé pour ne payer que les salaires des travailleurs du BCDA. Les salaires doivent être supportés par le budget de transfert. Battez-vous chaque fois pour que ce budget soit disponible. »

Reprenons la parole en guise de conclusion, le directeur de cabinet de la ministre de tutelle a demandé aux artistes d'enterrer la hache de guerre. « Retrouvons-nous pour trouver des solutions. Pour réussir ce challenge, nous devons parler le même langage. Il faut une répartition plus responsable pour amener les musiciens à vivre dignement », a-t-il dit. Il a également déclaré que l'agent du BCDA qui commettra la maladresse de confondre son propre argent et l'argent du BCDA ira répondre devant les services d'intelligence. « Pensons aux artistes et aux ayants droit, parce que c'est leur argent », a-t-il souligné. Notons que dans les mois à venir, le pourcentage des artistes passera à 65% et pour les agents du BCDA. Une possibilité de réserver 5% pour les cas sociaux des artistes est envisageable.

**Bruno Okokana**

## CANDIDATURES CAN 2025

### Rabat met la presse africaine à contribution

A moins de dix jours du dévoilement par la Confédération africaine de football (CAF) du nom du pays retenu pour abriter la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2025, le Maroc associe la presse du continent à son espoir de gagner la partie.

A travers une visite guidée de ses principales infrastructures sportives, hôtelières et touristiques organisée dans plusieurs villes à l'intention de responsables et journalistes des médias d'une quarantaine de pays du continent, le royaume du Maroc tient à montrer que sa candidature repose

chérifien a réussi à partager, au-delà de ses frontières, l'emblématique Complexe Mohammed VI de Rabat (1) dédié à la détection, la formation et la préparation des jeunes à affronter les défis du football professionnel. La prestation saluée de la sélection nationale, les Lions de l'Atlas à la

mis à disposition. Bâti sur 29,3 ha, ce site est aux normes de la Fédération internationale de football association (Fifa) et de la CAF.

Des informations recueillies sur place, le complexe est ouvert aux clubs étrangers dont ceux d'Europe désireux de former de jeunes athlètes. Par la qualité de ses équipements, il constitue pour le football marocain en versions masculine et féminine l'accomplissement d'un rêve au profit de la jeunesse. En plus de cette expérience réussie, des stades modernes implantés dans une demi-douzaine de villes accueillantes font de ce pays une référence dans le développement du football en Afrique.

Au moment où se déroule en terre marocaine la Coupe du monde des clubs de la Fifa dont le coup d'envoi a eu lieu le 1er février à Tanger, le verdict de la CAF attendu le 10 février à une journée de la clôture de cette compétition sera suivi avec attention par la fédération royale de football et par toute la nation.

### Gankama N'Siah

(1). Le complexe Mohammed VI a été inauguré en 2019 par le roi. Il dispose de piscines, de sept terrains de football dont quatre en gazon naturel et trois en gazon synthétique ainsi que de quatre résidences pour l'équipe nationale A, les U-23 et les U-17 et les dirigeants. Son centre médical est doté de personnels qualifiés et d'équipements appropriés.

## DIABLES NOIRS-AS OTOHÔ

### Un match aux allures d'un grand test

Les Diables noirs affrontent le 5 février, au stade Alphonse-Massamba-Débat, l'AS Otohô en match en retard de la 12e journée, pour mettre définitivement un terme à la première partie du championnat national. Un match de haute facture pour les vainqueurs de la Coupe du Congo avant d'entamer la phase de poules de la compétition africaine.

Sur le plan comptable, la rencontre n'influencera guère le classement déjà établi de la phase aller. L'AS Otohô a accentué son avance en battant, le 1er février à Pointe-Noire en match comptant pour la 13e journée, le FC Nathalys sur un score écriqué devenu comme sa marque de fabrique, 1-0. Les tenants du titre comptent désormais trente-et-un points, soit huit de plus que les Diablotins (vingt-trois points) qui ont été accrochés sur les mêmes installations, 0-0, par V Club Mokanda.

Quoi qu'il arrive le dimanche, l'AS Otohô est assurée de terminer championne de la mi-saison. Le match contre les Diables noirs lui permettra juste de creuser l'écart et de faire le plein de confiance avant d'aborder la manche la plus décisive pour déterminer le représentant congolais à la prochaine Ligue africaine des champions.

De l'autre côté, le hasard du calendrier a su faire les choses. Le derby entre le leader et son dauphin aura une saveur particulière pour ce dernier. Les vainqueurs de la Coupe du Congo s'appuieront sur cette opposition pour mieux préparer leur rencontre du 12 février, au stade Alphonse-Massamba-Débat, face aux Nigériens de Rivers United comptant pour la première journée de la phase de poules de la Coupe africaine de la confédération. Les Diables noirs disputent pour la première fois de leur histoire cette compétition. Faire un bon résultat face à l'AS Otohô leur permettra de consolider la deuxième place en prenant leur distance sur l'AS Bana Nouvelle génération (BNG).

Notons que cette rencontre a été reportée à cause de la participation des Diables rouges à la septième édition du Championnat d'Afrique des nations, en Algérie; les deux formations ayant constitué l'ossature de l'équipe nationale. Après l'élimination du Congo dès le premier tour, il était question de mettre à jour le calendrier du championnat national. Lors des matches en retard de la 11e journée, l'AS Otohô avait battu V Club Mokanda 1-0 pendant que les Diables noirs dominaient l'As Jeunesse unie de Kintélé (AS Juk) 3-0.

Au terme de la phase aller, l'As BNG occupe la troisième place avec vingt-trois points devant l'Interclub et l'Etoile du Congo (vingt et un points). Le FC Kondzo occupe le 6e rang avec vingt points, suivi de l'Ac Léopards de Dolisie (dix-huit points) et la Jeunesse sportive de Talangaï (seize points). Patronage Sainte-Anne est 9e avec quinze points tout comme V Club Mokanda. L'AS Juk occupe la 11e position avec treize points devant le Club athlétique renaissance aiglons et l'AS Cheminots (dix points). La dernière place est occupée par le FC Nathalys (sept points).

**James Golden Eloué**



Cent cinquante au total, les journalistes invités/DR

sur une base solide.

Dans cette course d'obstacles où l'instance panafricaine de football assure s'en tenir à la seule crédibilité des dossiers pour motiver son choix, le Maroc a devant lui quatre concurrents. Comme signalé dans notre précédente édition, l'Afrique du Sud, l'Algérie, la Zambie et le couple Nigeria-Bénin ont aussi des arguments à faire valoir. Il est un atout que le royaume

Coupe du monde du Qatar l'année dernière, est attribuée au succès de cette initiative, indiquent les responsables sportifs marocains. Cent cinquante au total, les journalistes invités au média tour marocain ont eu l'occasion, le 1er février, d'arpenter les compartiments de l'immense complexe fleuri et de mesurer combien pour valoriser le sport en général et le football en particulier, des moyens colossaux doivent être